

## **Incinéris : Service d'incinération des animaux familiers**

**Incinération collective** : vous ne souhaitez pas récupérer les cendres de votre animal, il est alors conservé dans une chambre froide, dans les locaux de la clinique en attendant le passage d'Incinéris.

**Incinération individuelle** : vous souhaitez récupérer les cendres de votre animal, comme l'incinération collective, votre animal sera conservé dans une chambre froide en attendant la passage de la société d'incinération.

Sachez que vous pouvez assister à la crémation de votre animal, il vous suffit simplement de faire part de votre désir au vétérinaire ou à l'auxiliaire vétérinaire, qui contactera la société d'incinération afin de fixer un rendez-vous avec le propriétaire de l'animal, pour notre région, la crémation sera effectuée à Chevigny-Saint-Sauveur. Si vous ne souhaitez pas assister à la crémation, les cendres de votre compagnon seront confiées à votre vétérinaire.

Vous pouvez également choisir l'urne funéraire avec votre vétérinaire ou après la crémation, ( choix de l'urne et prix en supplément de l'incinération).

Vous pouvez consulter le catalogue des urnes décoratives en cliquant sur le lien ci-dessous.

=> <http://boutique.incineris.fr/>

Si vous ne faites pas le choix d'une urne décorative, la restitution des cendres s'effectuent sous coffret métallique (tarif compris dans la prestation d'incinération).

Pour chaque incinération, une convention d'incinération est établie avec votre vétérinaire, Elle officialise votre choix et authentifie la prise en charge de votre animal.